

DELIBERATION DU 24-mars-25 39328-2025-9

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Isabelle TISSOT, Maire
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2024

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

2024

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-67 080.40 €		5 089.83 €	7 779.00 €	4 213.86 €	-66 204.43 €
				11 992.86 €		
FONCT	120 465.94 €	67 080.40 €	46 646.38 €	Recettes		100 031.92 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	100 031.92 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	66 204.43 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	33 827.49 €
Total affecté au c/ 1068 :	66 204.43 €
pour mémoire résultat d'investisseemtn reporté au BP 2025, ligne 001	-61 990.57
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002)	

Fait à Meussia

Le 24-mars-25

Délibéré par

Le

24-mars-25

Le conseil municipal



Nombre de membres en exercice :

Présents :

Suffrages exprimés :

Abs :

Pour :

Contre :

Date de la convocation :

9

9

8

0

8

0

19-mars-25

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 25/03/2025
et de la publication le 25/03/2025

le secrétaire de séance,